

N°2018-CA-32

- Membres théoriques :  
17
- Membres en exercice :  
17
- Membres présents :  
14
- Pouvoirs :  
1
- Votants :  
15

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME VOTEES**

Le 13 décembre 2018, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 28 novembre 2018, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 14 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Florence DURANDE, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAUDEAU RAINOT.

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE.

**Suppléants**

Mme Virginie LUCOT-AVRIL.

M. Philippe LEROY.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Commandant Luc TACONNET, le Sergent Mathieu GIBASSIER, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

**III. Membre de droit :**

M. Benoît LEMAIRE, Directeur de Cabinet.

**IV. Pouvoirs :**

Madame Chantal COTTEREAU à Monsieur André GAUTIER.

**Étaient absents excusés :**

Mme Chantal COTTEREAU.

MM. Eric BLOND, Luc LEMONNIER - représenté, Jean-Pierre THEVENOT, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Samuel PERDRIX - représenté, le Commandant Hervé TESNIERE, le Lieutenant Hervé PASQUIER, le Caporal Thomas BRU – représenté.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,*
- *l'instruction budgétaire et comptable M61,*
- *la délibération n° 2 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 autorisant la gestion en AP/CP et approuvant le règlement financier du Sdis, modifiée,*
- *les délibérations de création modifiées.*

\*

\*\*

Le présent rapport vise à exposer l'ajustement des crédits de paiement (CP) des autorisations de programme (AP) votées par le service.

Les modifications sont intégrées dans la Décision Modificative n° 2 qui vous sera proposée dans un autre rapport dédié.

### **Autorisation de programme relative à la réfection et aménagement du patrimoine bâti**

Le dimensionnement des moyens humains du service n'a pas permis de concrétiser toutes les études de programmation envisagées en interne, ni le lancement des consultations de travaux associées.

Ainsi, les travaux de réfection portant sur les Centres d'incendie et de secours (Cis) de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Dieppe, Saint-Laurent-en-Caux et le bassin du Cis de Luneray sont programmés en 2019.

Par ailleurs, le service a revu sa stratégie de sorte à externaliser les missions de maîtrise d'œuvre relatives à certaines opérations, telles que les travaux de transformation du CTA-CODIS provisoire de la Direction en bureaux, conduisant ainsi à leur décalage dans le temps.

Il est proposé d'ajuster les crédits de paiement en conséquence :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		2017	2018	2019	2020
Réfection et aménagement du patrimoine bâti	1 600 000,00 €	119 297,00 €	850 000,00 €	400 000,00 €	<del>230 703,00 €</del>
			350 000,00 €	800 000,00 €	330 703,00 €

### **Autorisation de programme relative aux travaux de développement durable et économies d'énergie**

Le recrutement du chargé de mission énergie et fluides est intervenu tardivement, au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

De plus, le service rencontre des difficultés de réalisation des travaux confiés au titulaire du marché de génie climatique (P3 et P3.4).

Les crédits de paiement sont donc ajustés en fonction des nouvelles prévisions de réalisation :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement		
		2018	2019	2020
Travaux de développement durable et économies d'énergie	1 400 000,00 €	<del>556 000,00 €</del>	444 000,00 €	400 000,00 €
		166 000,00 €	690 000,00 €	544 000,00 €

### Autorisation de programme relative à la reconstruction de la maison à feu

Le marché de Voiries et Réseaux Divers de cette opération a été notifié le 25 juillet 2018.

En cours de travaux, la présence de canalisations n'apparaissant pas aux plans du site a nécessité un changement d'implantation des structures, qui a entraîné une reprise des piquetages et un report de l'installation des modules.

Les crédits de paiement sont modifiés en conséquence :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement		
		2017	2018	2019
Reconstruction de la maison à feu	725 000,00 €	6 603,30 €	<del>670 000,00 €</del>	<del>-48 396,70 €</del>
			445 000,00 €	273 396,70 €

\*

\*\*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

**Le président du conseil d'administration,**

**André GAUTIER**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20181213-2018-CA-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2018

Publication : 14/12/2018

